



Direction des services Techniques
AS/LP/PL

01.34.08.95.77

techniques@ville-parmain.fr

N°2025/170

**ARRÊTÉ DE MISE EN SÉCURITÉ
À LA SUITE DE L'INCENDIE D'UNE HABITATION
SISE 2 RUE MARIE THÉRÈSE À PARMAIN**

Le maire de la commune de Parmain ;

Vu l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le sinistre par incendie survenu ce lundi 15 septembre 2025 dans une habitation située au 2 rue Marie Thérèse à Parmain ;

Considérant que pour des raisons de sécurité à la suite de l'incendie susvisé, et des menaces d'effondrement de l'habitation, il est nécessaire de mettre en place un périmètre de sécurité par les services techniques de la commune de Parmain au 2 rue Marie Thérèse à Parmain ;

Considérant les risques d'effondrement de l'habitation partiellement détruite par un incendie au 2 rue Marie Thérèse à Parmain, le lundi 15 septembre 2025 ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} :

L'accès au 2 rue Marie-Thérèse, bâtiments et terrain, est interdit à toute personne à l'exception des experts et professionnels habilités et chargés de la mise en sécurité.

Article 2 :

Les moyens d'accès doivent être neutralisés par tous les moyens nécessaires.

Les fluides (eaux, gaz, électricité) desservant l'habitation doivent être neutralisés.

Un périmètre de sécurité doit être installé par les services techniques de la commune et sera conservé jusqu'à la réalisation des travaux de mise en sécurité de l'habitation.

La main levée du présent arrêté ne sera prononcée qu'après réalisation des travaux de sécurisation mettant fin durablement au péril.

Article 3 :

Le présent arrêté est notifié à Madame DULON Marguerite, propriétaire de l'habitation au 2 rue Marie Thérèse à Parmain.

Article 4 :

Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de l'Isle-Adam, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de L'Isle-Adam - Parmain sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de l'Isle-Adam,
- Monsieur le Commandant des casernes des pompiers de l'Isle-Adam et Champagne-sur-Oise,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de l'Isle-Adam - Parmain,
- Madame la Directrice générale des services de la commune de Parmain,
- Préfecture du Val d'Oise,

Fait à PARMAIN, le 15 septembre 2025

L'Adjoint au Maire, en charge des services à la population, des fonctions supports et de l'environnement.



Antoine SANTERO

Publié le : 15 septembre 2025
Notifié le : 15 septembre 2025
Exécutoire le : 15 septembre 2025